



Définition des ampoules et des néons recyclables

Ce sont les lampes à économies d'énergie, identifiables grâce au symbole "poubelle barrée". Ce symbole "poubelle barrée" signifie qu'un produit doit être éliminé dans une structure de récupération et de recyclage appropriée.

Les lampes recyclables sont les tubes fluorescents ou néons, les lampes fluocompactes avec et sans ballast, les lampes sodium haute et basse pression, les lampes à iodures métalliques, les lampes à vapeur de mercure et les lampes à LED.

Lampes concernées



Attention : les ampoules à filament classique et les ampoules halogène sont à éliminer sans risque pour l'environnement avec les ordures ménagères.



Lieu de dépôt

Ces lampes peuvent être déposées dans nos 5 déchèteries intercommunales :

- Vailly (déchèterie des Plagnes) : les Plagnes – 74470 VAILLY.
Le mardi et le samedi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h ainsi que le jeudi : 8h30 à 12h.
- Le Biot (déchèterie de la Vignette) : ZA de la Vignette – 74430 LE BIOT.
Du mardi au vendredi : 13h45 à 17h30 et le samedi : 9h à 12h et 13h45 à 17h30.
- Morzine (déchèterie du Couard) : route d'Essert-Romand – 74110 MORZINE.
Du lundi au samedi : 7h30 à 19h.
- Avoriaz : centre technique – 74110 AVORIAZ.
L'hiver (uniquement pour les professionnels) : 9h à 12h30. L'été : 9h à 12h30.
Le printemps et l'automne : 14h à 18h.
- Les Gets : les Lanches – 74260 LES GETS.
Du lundi au samedi : 9h à 12h30 et 14h30 à 18h.

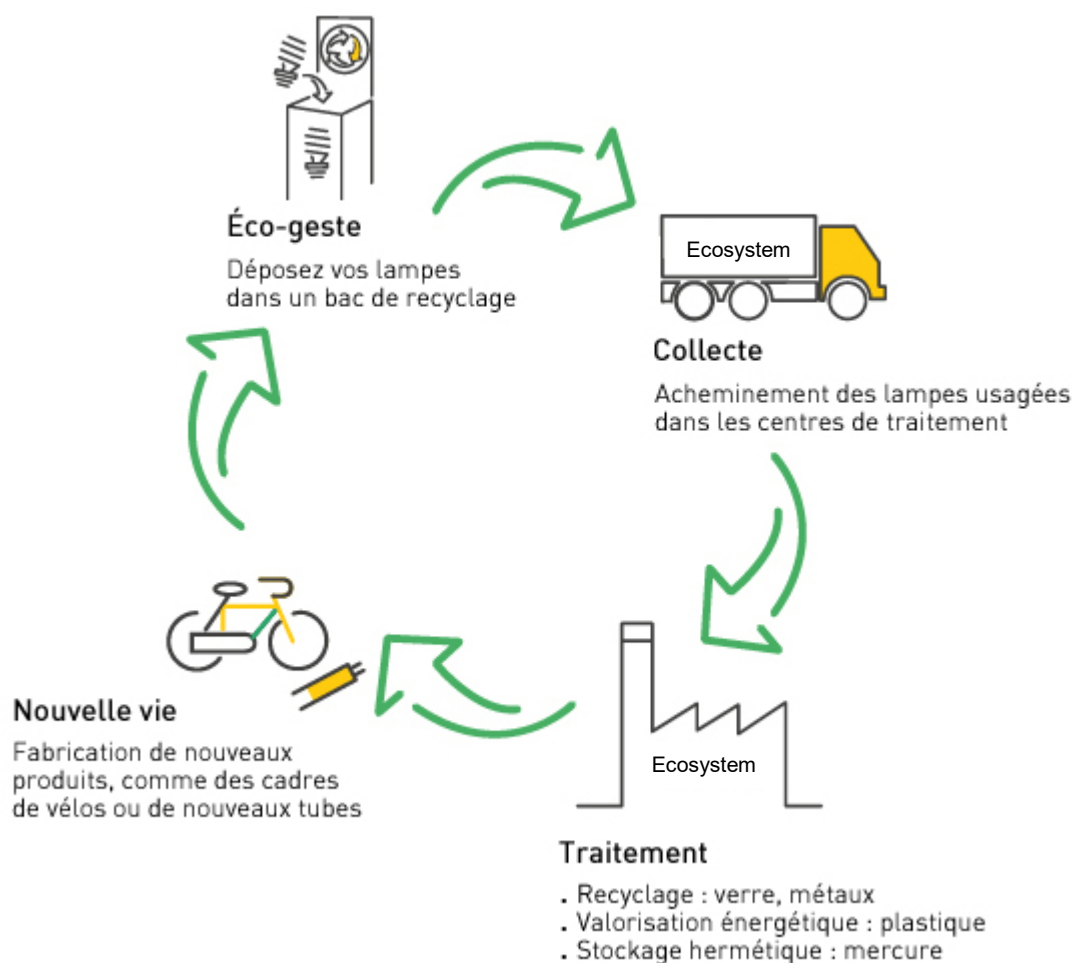
Pour localiser les déchèteries ou les magasins qui acceptent les lampes : rendez-vous sur <https://www.ecosystem.eco/fr/recherche-point-de-collecte>

Recyclage des ampoules et des néons

Une fois les lampes déposées en déchèteries ou en magasins, elles doivent être collectées et recyclées.

Recycler les lampes, c'est avant tout en réutiliser les matières qui les composent et préserver ainsi les ressources naturelles. Mais c'est aussi isoler le mercure qu'elles contiennent pour ne pas polluer.

Que deviennent les lampes après votre éco-geste ?



Circuit de collecte et de recyclage des lampes

Quel est le rôle d'Ecosystem ?

Ecosystem est une structure à but non lucratif agréée par les pouvoirs publics et qui orchestre en France la filière de collecte et de recyclage des lampes. Par son intermédiaire, les producteurs de lampes, responsables de la collecte et du recyclage des biens qu'ils mettent sur le marché, peuvent honorer leurs obligations concernant la gestion de fin de vie de leurs produits.

Pour cela, ils reversent une contribution financière à Ecosystem, appelée éco-contribution*.

Les activités de l'éco-organisme sont financées grâce à l'éco-contribution que tout utilisateur paie lors de l'achat d'une lampe neuve. Elle permet de financer la fourniture de bacs de recyclage, la collecte, le transport et le recyclage des lampes. Mais elle sert aussi à sensibiliser le grand public au geste de recyclage, ainsi qu'aux moyens humains et techniques nécessaires au bon fonctionnement de la filière. Ainsi les ampoules et les néons sont recyclés dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé des personnes.

**Depuis le 1^{er} janvier 2014, les lampes mises sur le marché français incluent une part d'éco-contribution qui s'élève aujourd'hui à 0,20 € HT pour les lampes standard et 0,16 € HT pour les lampes à LED, compte-tenu de leur longévité, de l'absence de substance dangereuse et de leur faible consommation énergétique.*

Pour en savoir plus : www.ecosystem.eco

Pour tout renseignement : CCHC - Service Environnement : 04 50 72 07 09